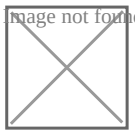

Remboursement non credité

Par **cel77**, le **10/11/2015** à **13:09**

Bonjour
J'ai eu un virement air france qui a été effectué mais ce virement a été fait avec les numéros de ma carte expirée, la banque me dit qu'elle a refusé ce virement et qu'il est retourné à air france, or quand je contacte air france il me dise que le virement a bien été réalisé et non rejeté comme l'indique ma banque.
cela pose t il un problème d'être recrédité sur une carte expirée alors que le compte n'a pas changé, air France me dit que cela n'a pas d'impact, est ce donc ma banque qui me cache qu'ils ont conservé ce virement....
qu'elles sont les règles pour une carte expirée ces règles sont elle changeantes suivant les banques, comment puis je me défendre?
Merci pour votre aide
Cordialement
Mme Mestrude

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés